



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-Coulonge, le 20 novembre 2020

Suite à la démission du maire, M. Gaston Allard le 11 novembre dernier, le conseil avait pris la décision que l'élection au poste de maire se ferait par scrutin secret au cours d'une séance extraordinaire tel que décrit à l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin que les conseillers puissent élire l'un d'entre eux à ce poste.

C'est Debbie Laporte, titulaire du siège numéro 4, qui succédera à l'ancien maire. Cette dernière a été élue sans opposition par les membres du conseil municipal, hier soir lors d'une séance extraordinaire. Elle occupera ce poste jusqu'aux élections générales de novembre 2021.

Debbie Laporte est conseillère depuis 2005 et mairesse suppléante depuis avril 2016. Elle devient la première mairesse de la Municipalité du village de Fort-Coulonge.

La nouvelle mairesse se dit heureuse de travailler avec une « super belle équipe », constituée de conseillers qui prennent leur rôle à cœur. Elle apprécie également tout le travail accompli par l'équipe de travail en place, soit tous les employés, y comprenant l'administration.

L'une des premières tâches qui attend la nouvelle mairesse sera la présentation du budget qui sera adopté le 17 décembre 2020.